



Pat' à chiens

Pension canine

📞 (+33) 07 68 74 05 57

Dressage

📞 (+33) 07 66 63 87 64

✉️ Patachiens@gmail.com

www.patachiens.fr

Siret 913 488 334 00016



Règlement intérieur de la pension:

Les horaires d'admission et de sortie des chiens se font sur rendez vous du

Lundi au Samedi entre 8h et 10h et 17h et 19h (aucune entrée ni sortie le Dimanche) en cas d'arrivée ou départ un jour férié un supplément de 25€ sera appliqué

Tout non respect des horaires fixés entraînera un supplément de 10€

Tarif par chien: **le jour d'arrivée est compté ainsi que celui de départ**

30€ par jour par chien.

Un acompte non remboursable de 20% de la totalité du séjour (hors vacances scolaires) est demandé lors de la réservation

30% durant les périodes de vacances scolaires

Le règlement du montant restant est à effectuer lors du départ du chien, Sans cette condition, la pension exercerait son droit de rétention vis à vis de l'animal.

Si le départ du chien a lieu après la date fixée, le propriétaire s'engage à régler la totalité du séjour conformément au tarif en vigueur.

Tout chien non récupéré à la pension 15 jours après la date de départ prévue dans le contrat sera considéré comme abandonné.

Tous les chiens doivent être à jour dans le protocole de vaccination (**Maladie de Carre, Hepatite de Rubarth, Parvovirose et Toux de chenil** (CHPPIL + pb et Nobivac KC) et identifiés

Un traitement antiparasitaire interne et externe est demandé au moins une semaine avant la date d'arrivée à la pension.

La pension ne pourra être tenue responsable en cas de maladie, blessure, ou décès du chien pendant et après le séjour.

La pension s'engage à héberger le chien seul ou à deux, à le nourrir d'une manière préalablement convenue

La pension s'engage à consulter le vétérinaire de son choix si nécessaire (les frais vétérinaires sont à la charge du propriétaire)

Pat' à chiens n'est pas responsable du matériel laissé par les propriétaires lors du séjour.

En cas d'annulation dans les 15 jours (hors période de vacances) ou 30 jours en période de vacances précédent le séjour, le client s'engage à verser 50% du montant total , dans un délai inférieur à 15 jours la pension est en droit de réclamer la totalité du montant du séjour

Un supplément de 2€ par jour sera demandé si la nourriture n'est pas fournie ou pas suffisante.

Pour tout traitement, un supplément de 5€ par jour sera appliqué

lu et approuvé, date + signature



Pat' à chiens

Pension canine

(+33) 07 68 74 05 57

Dressage

(+33) 07 66 63 87 64

Patachiens@gmail.com

www.patachiens.fr
Siret 913 488 334 00018



Contrat de réservation

Nom du propriétaire

Prénom du propriétaire

Adresse

Numéro de téléphone

Mail

Nom du chien

Race

Date de naissance

Stérilisé(e)

OUI

NON

Numéro d'identification

Souhaite que mon chien soit travaillé durant le séjour (35€ la séance) **OUI** **NON**
nombre de séances

Date d'arrivée

Heure

Date de départ

Heure

Nombre de jours (30€ / jour)

Montant total

Acompte :

Restant dû à la dépose du chien

J'accepte que Pat'à chiens diffuse des photos de mon chien sur les réseaux sociaux

J'ai lu et j'accepte le règlement de la pension Pat' à chiens

Fait à

le

Signature: